

Norme d'échange numérique des résultats relatifs à la planification des activités d'aménagement forestier

Version destinée au personnel du Ministère

Année d'exercice 2025-2026 – Version juin 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Secteur des opérations régionales

Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégré

5700, 4^e Avenue Ouest, local B-406

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : **418 627-8656**

www.mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2024**

Table des matières

Introduction	1
Registre des modifications	2
1. Documents encadrant l'échange d'information entre les détenteurs de droits et le MRNF	3
2. Présence, format et teneur des résultats	4
2.1. Référentiel de données du domaine forestier	4
2.1.1. Type d'attribut « Numérique »	4
2.1.2. Type d'attribut « Caractère »	5
2.1.3. Nomenclature de fichiers compressés.....	5
2.1.4. Nomenclature de FICHES résultats.....	5
2.1.5. Nomenclature de l'identifiant unique des chemins, des Ponts, des ponceaux et des autres infrastructures	6
2.2. Norme d'échange numérique.....	6
3. Résultats produits par le représentant du Ministère	7
3.1. Résultats généraux	7
3.1.1. Géobase localisant les usages forestiers et les zones d'application des modalités d'intervention (ZAMI).....	7
3.1.2. Fichier descriptif présentant les volumes Attribués en garantie d'approvisionnement, PRAU, gré à gré et au marché libre par territoire d'entente de récolte	7
3.1.3. Couche numérique des Ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante	8
3.1.4. Couche numérique présentant l'historique des forêts résiduelles associées aux planifications annuelles autorisées des années antérieures	9
3.1.5. Couche numérique qui présente les zones de juxtaposition des agglomérations de coupes.....	9
3.2. Résultats provenant du PAFIT nécessaires à la réalisation de la planification opérationnelle et aux zones d'intervention potentielles.....	10
3.3. Résultats nécessaires à la planification des chemins et infrastructures potentiels	11
3.4. Résultats nécessaires à la planification opérationnelle des chemins, des ponts et des autres infrastructures.....	12
3.5. Réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits	13
3.6. Programmation annuelle autorisée	14
3.7. Résultats nécessaires à l'harmonisation opérationnelle des Chantiers destinés au marché libre	16
3.8. planification annuelle des chantiers destinés au marché libre	18
3.9. Résultats nécessaires au dépôt des Chantiers destinés au marché libre dans la base de données de la PRANA.....	20
3.9.1. Résultats contenant les résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre.....	20
3.9.2. résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre dont la récolte est autorisée par le chef d'unité de gestion	21

Liste des tableaux

Tableau 1 – Signification des abréviations et des termes contenus dans les colonnes titrées « Format » et « Présence » des fiches résultats du Référentiel de données	4
Tableau 2 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Présence »	6
Tableau 3 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Format »	6

Introduction

Le processus de planification forestière prévoit des échanges entre les détenteurs de droits, le Secteur des opérations régionales et la Direction des opérations territoriales de mise en marché afin de produire et d'autoriser la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) et de permettre la mise en vente des volumes attribués au marché libre.

Pour structurer les échanges, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a élaboré une norme d'échange numérique, qui précise l'information devant être échangée entre les parties prenantes.

Les résultats prévus à la norme doivent être transmis par l'entremise du site FTP PRAN et respecter le format et la structure précisés dans le Référentiel de données du domaine forestier et la Norme géométrique pour la confection de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier autorisée (PRANA) et du rapport d'activité technique et financier.

La version actuelle de la norme d'échange présente les critères que les employés du MRNF doivent respecter lors de la transmission des résultats servant à la réalisation de la planification forestière et l'autorisation de la PRAN.

Registre des modifications

Les modifications apportées à la version actuelle de la norme comparativement aux versions antérieures sont identifiées en jaune dans le tableau et lorsque possible, dans les sections suivantes :

Date	Modification
Juin 2024	Plusieurs modifications ont été apportées à la norme d'échange numérique – version MRNF suite à la révision de certains éléments du processus de planification opérationnelle. Considérant l'importance des modifications, notamment au niveau du R200.0, il a été décidé de ne pas surligner les modifications dans les prochaines sections. Pour toute question sur les changements apportés, veuillez-vous référer aux directions de la gestion des forêts.

1. Documents encadrant l'échange d'information entre les détenteurs de droits et le MRNF

Les documents contenant les lignes directrices encadrant les échanges d'information numérique entre les détenteurs de droits et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sont disponibles sur le site Internet du Ministère au lien suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/processus-de-planification-forestiere/>.

On y retrouve notamment :

- la norme d'échange numérique – Version destinée aux détenteurs de droits;
- la norme d'échange numérique – Version destinée au personnel du MRNF;
- [le référentiel de données du domaine forestier](#);
- [la norme géométrique](#);
- [le guide d'utilisation du site FTP PRAN](#);
- le guide portant sur [*l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF*](#).

Le document *Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF* précise les processus, les activités et les produits nécessitant une signature numérique. Il indique également pour chacun des livrables inscrits à la présente norme d'échange numérique :

- le(s) type(s) de signature applicable(s);
- le(s) signataire(s);
- le(s) formulaire(s) de signature à utiliser.

2. Présence, format et teneur des résultats

2.1. RÉFÉRENTIEL DE DONNÉES DU DOMAINE FORESTIER

Comme mentionné précédemment, le Référentiel de données du domaine forestier précise le format et la structure à respecter lors de la production des résultats de planification.

Afin d'en faciliter la compréhension, voici la signification des abréviations et des termes contenus dans les colonnes titrées « Format » et « Présence » des fiches résultats du Référentiel.

Tableau 1 – Signification des abréviations et des termes contenus dans les colonnes titrées « Format » et « Présence » des fiches résultats du Référentiel de données

Titre de la colonne	Abréviation ou terme	Signification
Format	L	Largeur du champ
Format	T	Type d'attribut
Format	C	Caractère
Format	N	Numérique
Format	D	Date
Présence	Obligatoire	La présence d'une donnée est toujours obligatoire
Présence	Facultative	La présence d'une donnée est facultative
Présence	Conditionnelle	La présence d'une donnée est soumise à une condition décrite à la partie « Signification des remarques »

Il est important de préciser que l'ordre dans lequel les attributs sont présentés dans les fiches résultats doit être respecté. Chaque attribut doit porter le nom qui lui est attribué dans la fiche résultat, le format défini doit être rigoureusement respecté ainsi que les valeurs prévues dans le domaine de valeurs. Les attributs inscrits en caractères gras représentent l'identifiant unique de la table, soit l'attribut dont la combinaison est unique dans la table.

2.1.1. TYPE D'ATTRIBUT « NUMÉRIQUE »

Dans une fiche résultat, la largeur d'un champ de type « Numérique » est indiquée par un chiffre, un séparateur de décimales, soit la virgule, et une valeur décimale. Une largeur de « 5,2 » indique que le champ peut contenir un maximum de 5 chiffres dont 2 sont réservés aux décimales (p. ex. « 134,56 »). Le séparateur de décimales n'est pas compté dans la largeur du champ et aucun nombre inférieur à 0 ne doit être inscrit dans un champ de type « Numérique ».

2.1.2.TYPE D'ATTRIBUT « CARACTÈRE »

À moins qu'une valeur soit définie autrement dans un domaine de valeurs ou qu'une instruction soit explicite en ce sens dans la fiche résultat, tous les attributs dont le format est de type « Caractère » sont soumis aux règles suivantes :

- les chiffres (0 à 9), les lettres (A à Z), le tiret (-) et le soulignement (_) sont les seuls caractères acceptés;
- les espaces et les autres caractères ne sont pas autorisés;
- toutes les lettres doivent être en majuscules;
- les dates doivent être inscrites selon un format de type « Caractère » sous la forme suivante : « AAAA-MM-JJ ».

Certains attributs de type « Caractère » ne sont pas soumis à ces restrictions : un astérisque les identifie dans les fiches résultats. Le jeu de caractères utilisés dans les fichiers DBF doit être conforme à la norme « ANSI 1252 » (American National Standards Institute), que ces fichiers fassent partie ou non d'un fichier de formes.

2.1.3.NOMENCLATURE DE FICHIERS COMPRESSÉS

La nomenclature des fichiers compressés doit suivre la procédure suivante :

1. Numéro de la région (3 caractères : lettre T + n° de la région 2 caractères, p. ex., T07);
2. Identification de l'entente de récolte (6 caractères maximum, p. ex., 07151, LSJN51, UG11, les caractères spéciaux ne sont pas autorisés (-, %, \$, etc.);
3. Identification du document (6 caractères, p. ex., R187.0 = R01870, R152.2 = R01522, etc.);
4. Identification de l'année d'exercice (3 caractères, p. ex., 2023 = E23, 2024 = E24, etc.). Inscire l'année d'exercice de la PRAN visée par la transmission;
5. Numéro de la version (3 caractères : détenteurs de droits = D01, D02, D03, ministère = M01, M02, M03, etc.);
6. Type d'extension (.zip).

Exemple : T07_07151_R01521_E13_M01.zip

2.1.4.NOMENCLATURE DE FICHES RÉSULTATS

La nomenclature des fiches résultats doit suivre la procédure suivante :

1. Numéro de la région (3 caractères : lettre T + n° de la région 2 caractères, p. ex., T07);
2. Identification de l'entente de récolte (6 caractères maximum, p. ex., 07151, LSJN51, UG11, les caractères spéciaux ne sont pas autorisés (-, %, \$, etc.);
3. Identification du document (9 caractères maximum, p. ex., R7.0 = R00070, R118.3 = R01183, R01380I, SIGNAP, etc.);
4. Identification de l'année d'exercice (3 caractères, p. ex., 2023 = E23, 2024 = E24, etc.). Inscire l'année d'exercice de la PRAN visée par la transmission;
5. Numéro de la version (3 caractères : détenteurs de droits = D01, D02, D03, ministère = M01, M02, M03, etc.);
6. Type d'extension (les choix sont : .shp, .shx, .prj, .dbf, .pdf, .xls, .doc).

Exemple : T07_07151_R01521_E13_M01.doc

2.1.5. NOMENCLATURE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE DES CHEMINS, DES PONTS, DES PONCEAUX ET DES AUTRES INFRASTRUCTURES

Chacun des chemins, des ponts, des ponceaux et des autres types d'infrastructures présents dans la base de données de planification doit avoir un identifiant unique permettant de l'identifier. Il ne peut être réutilisé tant et aussi longtemps que l'entité est présente dans la base de données de planification. En d'autres mots, un même identifiant ne peut être réutilisé tant que l'entité n'a pas été déclarée au rapport annuelle technique et financier (RATF).

Ainsi, si des chemins ou des infrastructures sont planifiées par le MRNF ou que des modifications sont demandées par Rexforêt ou par le bureau de mise en marché des bois (BMMB), ceux-ci doivent également respecter l'exigence d'avoir un identifiant unique.

2.2. NORME D'ÉCHANGE NUMÉRIQUE

La signification des termes utilisés dans les colonnes « Présence » et « Format » est présentée dans les tableaux suivants :

Tableau 2 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Présence »

Présence	Description
Obligatoire	Un résultat obligatoire doit faire partie de la livraison, mais peut être vide à la suite d'une entente convenue à la table opérationnelle (TO). La nomenclature du résultat doit toutefois être respectée.
Conditionnelle	Un résultat conditionnel doit être présent s'il s'applique à l'échelle de la région ou de l'unité d'aménagement.
Facultative	La présence du résultat n'est pas obligatoire et sa production est à la discrétion de l'ingénieur forestier responsable des résultats produits (MRNF ou détenteurs de droits).

Tableau 3 – Signification des termes utilisés dans la colonne « Format »

Présence	Description
Référentiel	Signifie qu'un résultat référencé est prévu dans le Référentiel et qu'il doit être respecté lors des échanges.
Format standard	Un format standard a été produit et son utilisation est obligatoire. Toutefois, il n'est pas intégré au Référentiel en raison de son format.
Aucun format standard	Aucun format standard n'est prévu. Le format est défini à l'échelle régionale ou locale par le MRNF.

3. Résultats produits par le représentant du Ministère

3.1. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Certains résultats généraux sont transmis aux détenteurs de droits à un moment jugé opportun afin d'appuyer le processus de planification forestière. Ils sont transmis individuellement puisqu'ils sont sujets à des mises à jour périodiques indépendantes du processus de planification.

3.1.1. GÉOBASE LOCALISANT LES USAGES FORESTIERS ET LES ZONES D'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION (ZAMI)

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) tient à jour une géobase localisant les usages forestiers et les ZAMI. Plus spécifiquement, un usage forestier correspond à un lieu situé sur les terres du domaine de l'État auquel se rattachent une ou plusieurs fonctions particulières (ex : conservation, paysage, récréation, faune, etc.) où une disposition empêche ou restreint les activités d'aménagement forestier en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente.

Les ZAMI sont quant à elles des zones qui ceignent certains usages forestiers et qui déterminent des protections complémentaires où des modalités doivent être prises en compte.

Considérant qu'il s'agit d'un intrant important, dont le respect est obligatoire lors de la réalisation des activités d'aménagement, le MRNF transmet la géobase selon une fréquence convenue régionalement ou lorsqu'un nouvel usage a un impact direct sur la planification forestière et/ou les opérations de récolte.

Le résultat **R1.0 - Géobase localisant les usages forestiers et les zones d'application des modalités d'intervention** doit être déposé dans un fichier compressé (.ZIP) nommé du même nom. Ce fichier compressé n'a pas à être signé avec une signature transparente (.P7M) pour être déposé sur le site FTP PRAN.

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R1.0	Géobase localisant les usages forestiers et les zones d'application des modalités d'intervention	Obligatoire	Format standard	

3.1.2. FICHER DESCRIPTIF PRÉSENTANT LES VOLUMES ATTRIBUÉS EN GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT, PRAU, GRÉ À GRÉ ET AU MARCHÉ LIBRE PAR TERRITOIRE D'ENTENTE DE RÉCOLTE

Fichier descriptif présentant la répartition des volumes attribués en garantie d'approvisionnement, permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), gré à gré et au marché libre par territoire d'entente de récolte et unité d'aménagement (UA).

Il est important de préciser que le R153.0 vise à présenter aux détenteurs de droits, la répartition des volumes attribués pour l'ensemble de la région d'attribution (RA) et à assurer une adéquation entre les volumes attribuables, les volumes attribués et ceux octroyés par contrat ou permis, et ce, en respect des possibilités forestières. La somme des volumes par groupe d'essences de toutes les ententes de récolte d'une RA doit correspondre aux volumes attribués pour la RA dans Sympa. Le fichier contient également les volumes de bois secs et sains octroyés en vertu du programme prévu à cet effet.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'une répartition préliminaire pouvant évoluer en cours d'année d'exercice. La répartition officielle des volumes entre les détenteurs de droits se fait par l'entremise du R174.0 – Destination des volumes de bois associés aux secteurs d'intervention (SI) composant la programmation annuelle, qui est transmise à la PRAN (R187.0).

Le résultat **R153.0 - Fichier descriptif présentant les volumes attribués en garantie d'approvisionnement, PRAU, gré à gré et au marché libre par territoire d'entente de récolte** doit être déposé dans un fichier compressé (.ZIP) nommé du même nom. Ce fichier compressé n'a pas à être signé avec une signature transparente (.P7M) pour être déposé sur le site FTP PRAN.

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R153.0	Fichier descriptif présentant les volumes attribués en garantie d'approvisionnement, PRAU, gré à gré et au marché libre par territoire d'entente de récolte	Obligatoire	Référentiel	

3.1.3. COUCHE NUMÉRIQUE DES PONTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ PORTANTE

Le MRNF tient à jour une base de données précisant l'état des ponts situés en forêt publique. En fonction des informations disponibles, il détermine chaque année la liste des ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante.

Afin de limiter l'impact sur les travaux d'aménagement forestier, le MRNF transmet la couche numérique des ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante (R160.0) aux détenteurs de droits afin qu'ils puissent identifier ceux pour lesquels ils désirent réaliser l'évaluation.

Le résultat **R160.0 - Couche numérique des ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante** doit être déposé dans un fichier compressé (.ZIP) nommé du même nom. Contrairement aux autres fichiers compressés présentés dans la présente norme, ce fichier compressé n'a pas à être signé avec une signature transparente (.P7M) pour être déposé sur le site FTP PRAN.

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R160.0	Couche numérique des ponts devant faire l'objet d'une évaluation de la capacité portante	Obligatoire	Référentiel	

3.1.4. COUCHE NUMÉRIQUE PRÉSENTANT L'HISTORIQUE DES FORÊTS RÉSIDUELLES ASSOCIÉES AUX PLANIFICATIONS ANNUELLES AUTORISÉES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Considérant les exigences relatives à [l'approche d'organisation spatiale des forêts dans le domaine bioclimatique de la pessière](#) et au patron de récolte en mosaïque, le MRNF tient à jour une couche numérique présentant l'historique des forêts résiduelles associées aux planifications annuelles autorisées des années antérieures.

Puisqu'il s'agit d'une information importante à prendre en considération lors de la planification forestière, notamment la planification des chemins, le R166.1 est rendu disponible aux détenteurs de droits par l'entremise du site FTP PRAN.

Le résultat **R166.1 - Couche numérique présentant l'historique des forêts résiduelles associées aux planifications annuelles autorisées des années antérieures** doit être déposé dans un fichier compressé (.ZIP) nommé du même nom et être signé numériquement avec une signature transparente (.P7M) pour être déposé sur le site FTP PRAN.

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R166.1	Couche numérique présentant l'historique des forêts résiduelles associées aux planifications annuelles autorisées des années antérieures	Conditionnelle	Référentiel	Le R166.1 n'est produit que pour les territoires situés à l'intérieur du domaine bioclimatique de la pessière ou sur lequel le patron de coupe en mosaïque est utilisé.
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.1.5. COUCHE NUMÉRIQUE QUI PRÉSENTE LES ZONES DE JUXTAPOSITION DES AGGLOMÉRATIONS DE COUPES

Afin de respecter les lignes directrices prévues à [l'approche d'organisation spatiale des forêts dans le domaine bioclimatique de la pessière](#), il se peut que des zones de juxtaposition soient mises en place par les planificateurs du MRNF. La couche numérique qui présente les zones de juxtaposition des agglomérations de coupes est alors transmise pour information aux détenteurs de droits par l'entremise du site FTP PRAN.

Le résultat **R169.0 - Couche numérique qui présente les zones de juxtaposition des agglomérations de coupes** doit être déposé dans un fichier compressé (.ZIP) nommé du même nom et être signé numériquement avec une signature transparente (.P7M) pour être déposé sur le site FTP PRAN.

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R169.0	Couche numérique qui présente les zones de juxtaposition des agglomérations de coupes	Conditionnelle	Référentiel	Le R169.0 n'est produit que pour les territoires situés à l'intérieur du domaine bioclimatique de la pessière.
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.2. RÉSULTATS PROVENANT DU PAFIT NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE ET AUX ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLES

Certains résultats produits dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) doivent être pris en considération lors de la réalisation de la planification et l'élaboration de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) par les détenteurs de droits, notamment afin d'assurer le respect et le suivi de la stratégie d'aménagement forestier intégrée.

Le résultat **R200.0 – Fichier .ZIP contenant les résultats provenant du PAFIT nécessaires à la réalisation de la planification opérationnelle et aux zones d'intervention potentielles** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R7.0	Couche numérique présentant les contraintes majeures liées à la récolte	Obligatoire	Référentiel	
R10.0	Liste des préoccupations exprimées par la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire pour l'unité d'aménagement	Obligatoire	Aucun format standard	
R11.0C	Couche numérique localisant les chemins principaux à développer et à maintenir	Obligatoire	Référentiel	
R11.0I	Couche numérique localisant les infrastructures principales à développer et à maintenir	Obligatoire	Référentiel	
R11.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux principaux à développer et à maintenir	Obligatoire	Référentiel	
R23.0	Couche numérique de référence à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R40.0	Couche numérique présentant les cibles de structure d'âge par UTA	Obligatoire	Référentiel	
R41.0	Couche numérique présentant les codes de priorités de récolte par UTA et COS	Obligatoire	Référentiel	
R118.1	Fichier descriptif présentant les indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R130.0	Couche numérique présentant un portrait de la forêt mature par zone d'intervention potentielle	Facultative	Aucun format standard	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.3. RÉSULTATS NÉCESSAIRES À LA PLANIFICATION DES CHEMINS ET INFRASTRUCTURES POTENTIELS

Préalablement à la consultation publique et des communautés autochtones, le MRNF transmet aux détenteurs de droits, les résultats nécessaires à la planification des chemins et des infrastructures potentiels. Le R140.1 doit contenir les nouveaux secteurs d'intervention potentiels (SIP) qui seront soumis à la consultation, mais également les entités consultées lors des consultations antérieures et toujours en vigueur dans le R159.0 - Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

De plus, si des ententes ou des mesures d'harmonisation relatives aux secteurs d'intervention potentiels (SIP), aux chemins et infrastructures ont été convenues, elles doivent être présentées dans le format obligatoire prévu à cet effet, soit le R21.0 et R176.0.

Le résultat **R140.1 - Fichier .ZIP contenant les résultats nécessaires à la planification des chemins et infrastructures potentiels** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R42.0	Couche numérique localisant les éléments d'intérêt relatifs aux ententes d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R135.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention potentiels	Obligatoire	Référentiel	
R136.0	Couche numérique présentant la localisation potentielle des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R165.0I	Couche numérique présentant la localisation potentielle des infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R165.0P	Couche numérique présentant la localisation potentielle des ponts et des ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.4. RÉSULTATS NÉCESSAIRES À LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DES CHEMINS, DES PONTS ET DES AUTRES INFRASTRUCTURES

Les résultats nécessaires à la planification opérationnelle des chemins, des ponts et des autres infrastructures sont transmis aux détenteurs de droits au moment jugé opportun par la TO. Ces résultats permettent de compléter la planification opérationnelle des chemins et des infrastructures requis pour la réalisation des travaux d'aménagement forestier.

Conformément au concept de prévisibilité de la planification et aux exigences d'organisation prévues au *Cadre de référence des livrables et responsabilités relatifs à la planification et la gestion forestière*, le R154.1 contient les SI qui seront ajoutés à la réserve ainsi que les secteurs, les chemins et les infrastructures résiduels présents dans la réserve (R154.0), mais non sélectionnés à la programmation annuelle de l'année d'exercice en cours.

Le résultat **R154.1 - Fichier .ZIP contenant les résultats nécessaires à la planification opérationnelle des chemins, des ponts et des infrastructures** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R137.0	Couche numérique localisant les chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	

C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 et du R185.1	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.5. RÉSERVE DE SECTEURS D'INTERVENTION DES DÉTENTEURS DE DROITS

Le fichier .ZIP contenant les résultats relatifs à la réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits (R154.0) est transmis aux détenteurs de droits au moment jugé opportun par la TO. Ces résultats sont essentiels à l'élaboration de la PRAN (R187.0).

Conformément à l'instruction *Gestion du délai maximal de récolte des secteurs d'intervention (SI) déposés dans la réserve des détenteurs de droits*, lorsqu'un nouveau secteur d'intervention est intégré dans le R154.0, l'unité de gestion doit inscrire un délai maximal de récolte à l'attribut « AN_REC_MAX ». Si l'harmonisation des usages n'est pas complétée au moment de l'intégration d'un nouveau secteur dans la réserve, le code à utiliser temporairement est « 9999 ». Celui-ci doit toutefois être corrigé une fois la démarche d'harmonisation terminée.

Le résultat **R154.0 - Fichier .ZIP contenant les résultats relatifs à la réserve de secteurs d'intervention des détenteurs de droits** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R137.0	Couche numérique localisant des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R147.0	Prescriptions sylvicoles	Obligatoire	Format standard	Fichier .ZIP contenant les prescriptions sylvicoles signées et transmises en format PDF. Il contient les prescriptions sylvicoles, qui incluent la directive opérationnelle et lorsque requis la directive de martelage. Le MRNF peut

				également y intégrer toute autre information pertinente à l'application des prescriptions sylvicoles (ex. : données d'inventaire, schéma présentant le patron de coupe, etc.).
R149.2	Volumes de bois associés aux secteurs d'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits	Obligatoire	Référentiel	
C149.2	Volumes de bois associés aux secteurs d'intervention générant les volumes destinés aux détenteurs de droits par produit (sciage et pâte)	Facultative	Référentiel	
R166.0	Couche numérique présentant les forêts résiduelles liées à la planification annuelle	Facultative	Référentiel	Le R166.0 n'est produit que pour les territoires situés à l'intérieur du domaine bioclimatique de la pessière ou sur lequel le patron de coupe en mosaïque est utilisé.
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	
C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 et du R185.1.	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.6. PROGRAMMATION ANNUELLE AUTORISÉE

La programmation annuelle autorisée (PRANA) précise les activités d'aménagement forestier que les détenteurs de droits sont autorisés à réaliser par le MRNF.

Il est important de rappeler que, conformément aux conditions inscrites au permis, les titulaires de PRAU ont l'obligation de signer la convention d'intégration prévue à l'article 103.7 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA). C'est pourquoi, les volumes, secteurs d'intervention, chemins et infrastructures relatifs aux PRAU doivent apparaître à la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) à titre indicatif. L'autorisation de ces derniers se fait toutefois par l'entremise du permis et non par l'autorisation de la PRAN.

Telle que spécifiée à l'instruction sur l'harmonisation des usages et opérationnelle, le Ministère ne doit autoriser que les SI, les chemins et les infrastructures pour lesquels la démarche visant l'harmonisation opérationnelle a été complétée. De plus, préalablement à l'autorisation, le MRNF doit s'assurer que la PRAN déposée par le représentant des BGA :

- permet de générer l'ensemble des volumes octroyés aux BGA, aux PRAU ainsi qu'aux détenteurs de contrat de vente par gré à gré;

- contient la preuve de l'existence d'une convention d'intégration signée par tous les détenteurs de droits concernés par la PRAN;
- est approuvée et signée par tous les détenteurs de droits concernés par la PRAN;
- respecte les cibles relatives à la stratégie d'aménagement forestier intégrée fournies par le MRNF.

Afin de faciliter le contrôle et l'application des dispositions réglementaires relatives aux aires d'empilement localisées à l'extérieur des SI, ces dernières doivent apparaître à la PRAN. Les modalités de gestion sont précisées à l'instruction *Gestion des aires d'empilement à la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) et au rapport d'activité technique et financier (RATF)*.

De plus, telle qu'indiquée à l'instruction *Gestion des demandes de changement à la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier autorisée (PRANA)*, le représentant des BGA doit obligatoirement déposer une PRAN complète contenant l'ensemble des modifications autorisées au cours de l'année d'exercice avant la fin de cette dernière, soit au plus tard le 31 mars.

Le résultat **R188.0 – Programmation annuelle autorisée** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R120.0	Grille de gestion des écarts	Obligatoire	Aucun format standard	
R121.2	Fichier de l'entente sur la matière ligneuse utilisable non désirée	Conditionnelle	Format standard	Intégrer seulement lorsqu'une entente sur la matière ligneuse utilisable non désirée est convenue entre les détenteurs de droits et le MRNF.
R137.0	Couche numérique localisant des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R147.0	Prescriptions sylvicoles	Obligatoire	Format standard	Fichier .ZIP contenant les prescriptions sylvicoles signées et transmises en format PDF. Il contient les prescriptions sylvicoles, qui incluent la directive opérationnelle et lorsque requis la directive de martelage. Le MRNF peut

				également y intégrer toute autre information pertinente à l'application des prescriptions sylvicoles (ex. : données d'inventaire, schéma présentant le patron de coupe, etc.).
R166.0	Couche numérique présentant les forêts résiduelles liées à la planification annuelle	Conditionnelle	Référentiel	Le R166.0 n'est produit que pour les territoires situés à l'intérieur du domaine bioclimatique de la pessière ou sur lequel le patron de coupe en mosaïque est utilisé.
R171.2	Liste des secteurs d'intervention composant la programmation annuelle autorisée	Obligatoire	Référentiel	
R172.2	Liste des chemins et des infrastructures composant la programmation annuelle autorisée	Obligatoire	Référentiel	
R174.1	Fichier descriptif présentant les volumes de bois autorisés à la programmation annuelle autorisée	Obligatoire	Format standard	
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	
C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 et du R185.1	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.7. RÉSULTATS NÉCESSAIRES À L'HARMONISATION OPÉRATIONNELLE DES CHANTIERS DESTINÉS AU MARCHÉ LIBRE

Conformément à l'Entente de partage des rôles et responsabilité de planification et de certification forestière, les détenteurs de droits sont responsables de réaliser l'harmonisation opérationnelle des secteurs et des infrastructures destinées au marché libre. Pour ce faire, le Secteur des opérations régionales (SOR) transmet le fichier .ZIP contenant les résultats nécessaires à l'harmonisation opérationnelle des chantiers destinés au marché libre (R702.0) au moment jugé opportun par la TO. Il s'agit d'une extraction des données et entités planifiées (secteurs d'intervention, chemins et infrastructures) destinées au marché libre.

À noter que pour assurer une meilleure cohérence dans le processus de planification et minimiser la confusion entre les résultats échangés avec les BGA/PRAU et ceux liés au marché libre, le numéro du présent résultat a été modifié de R152.1 à R702.0.

De plus, il est important de préciser que si le R702.0 est échangé à plusieurs reprises au cours d'une année d'exercice donnée, ce dernier doit contenir les données transmises dans les versions précédentes. À titre d'exemple, si lors d'un premier envoi, le résultat contient 5 secteurs d'intervention et que 3 secteurs supplémentaires sont ajoutés par la suite, le deuxième envoi devrait contenir 8 secteurs d'intervention.

Le résultat **R702.0 – Fichier .ZIP contenant les résultats nécessaires à l'harmonisation opérationnelle des chantiers destinés au marché libre** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R137.0	Couche numérique localisant des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R147.0	Prescriptions sylvicoles	Obligatoire	Format standard	Fichier .ZIP contenant les prescriptions sylvicoles signées et transmises en format PDF. Il contient les prescriptions sylvicoles, qui incluent la directive opérationnelle et lorsque requis la directive de martelage. Le MRNF peut également y intégrer toute autre information pertinente à l'application des prescriptions sylvicoles (ex. : données d'inventaire, schéma présentant le patron de coupe, etc.).
R150.1	Liste des secteurs d'intervention destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R151.1	Liste des chemins et des infrastructures associés aux secteurs d'intervention destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	

R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	
C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.8. PLANIFICATION ANNUELLE DES CHANTIERS DESTINÉS AU MARCHÉ LIBRE

Une fois l'harmonisation opérationnelle des chantiers destinés au marché libre réalisée par les détenteurs de droits, ces derniers doivent transmettre l'information au MRNF par l'entremise du résultat prévu à cet effet, soit le *R702.1 - Fichier .ZIP contenant les résultats précisant les chantiers destinés au marché libre dont l'harmonisation opérationnelle est réalisée.*

Le SOR s'assure par la suite que les données transmises, incluant les mesures d'harmonisation opérationnelle convenues, sont conformes aux exigences du MRNF. Dans le cas contraire, le SOR peut exiger que des correctifs soient apportés par les détenteurs de droits responsables de l'harmonisation opérationnelle.

Si tout est conforme, le SOR produit le *R702.2 - Fichier .ZIP contenant les résultats relatifs à la planification annuelle des chantiers destinés au marché libre* et le transmet à la Direction des opérations territoriales de mise en marché (DOTMM).

Le résultat ***R702.2 – Fichier .ZIP contenant les résultats relatifs à la planification annuelle des chantiers destinés au marché libre*** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R21.1	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation opérationnelle	Conditionnelle	Référentiel ou Format régional	Fichier à transmettre seulement lorsque des préoccupations émises lors des consultations mènent à la mise en place d'une mesure d'harmonisation opérationnelle. Conformément à l'instruction sur l'harmonisation des usages et opérationnelle, un format régional peut être utilisé pour transmettre l'information relative aux mesures d'harmonisation opérationnelle à condition que ce dernier contienne l'information demandée dans le R21.1.
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	

R137.0	Couche numérique localisant des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R147.0	Prescriptions sylvicoles	Obligatoire	Format standard	Fichier .ZIP contenant les prescriptions sylvicoles signées et transmises en format PDF. Il contient les prescriptions sylvicoles, qui incluent la directive opérationnelle et lorsque requis la directive de martelage. Le MRNF peut également y intégrer toute autre information pertinente à l'application des prescriptions sylvicoles (ex. : données d'inventaire, schéma présentant le patron de coupe, etc.).
R150.2	Liste des secteurs d'intervention harmonisés destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R151.2	Liste des chemins et des infrastructures harmonisés associés aux secteurs d'intervention destinés au marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R166.0	Couche numérique présentant les forêts résiduelles liées à la planification annuelle	Conditionnelle	Référentiel	Le R166.0 n'est produit que pour les territoires situés à l'intérieur du domaine bioclimatique de la pessière ou sur lequel le patron de coupe en mosaïque est utilisé.
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R176.1	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation opérationnelle	Conditionnelle	Référentiel ou Format régional	Fichier à transmettre seulement lorsque des préoccupations émises lors des consultations mènent à la mise en place d'une mesure d'harmonisation opérationnelle. Conformément à l'instruction sur l'harmonisation des usages et opérationnelle, un format régional peut être utilisé pour transmettre l'information relative aux mesures d'harmonisation opérationnelle à condition que ce dernier contienne l'information demandée dans le R176.1.
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	

R185.1MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	
C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 avec le R185.1	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	Voir le guide portant sur l'Utilisation de la signature numérique dans les activités du domaine forestier au MRNF

3.9. RÉSULTATS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DES CHANTIERS DESTINÉS AU MARCHÉ LIBRE DANS LA BASE DE DONNÉES DE LA PRANA

Cette section présente les résultats nécessaires au dépôt des chantiers destinés au marché libre dont la récolte a été autorisée par le chef de l'unité de gestion dans la base de données de la programmation annuelle autorisée (BD-PRANA).

3.9.1. RÉSULTATS CONTENANT LES RÉSULTATS RELATIFS AUX CHANTIERS VENDUS SUR LE MARCHÉ LIBRE

Le fichier .ZIP contenant les résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre (R703.0) est produit par la DOTMM lorsque de nouveaux secteurs ont été vendus et que les contrats ont été signés par le MRNF et l'acheteur. L'information contenue dans le R703.0 est directement intégrée à la base de données de planification du MRNF. Il n'y a donc pas d'échange requis entre le SOR et la DOTMM.

Pour assurer une meilleure cohérence dans le processus de planification et minimiser la confusion entre les résultats échangés avec les BGA/PRAU et ceux liés au marché libre, le numéro du présent résultat a été modifié de R190.0 à R703.0.

Le résultat **R703.0 – Fichier .ZIP contenant les résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre** est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R155.0	Liste des contrats associés aux chantiers vendus sur le marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R155.1	Liste des secteurs d'intervention associés aux chantiers vendus sur le marché libre	Obligatoire	Référentiel	
R156.1	Liste des chemins et infrastructures associés aux chantiers vendus sur le marché libre	Obligatoire	Référentiel	

3.9.2. RÉSULTATS RELATIFS AUX CHANTIERS VENDUS SUR LE MARCHÉ LIBRE DONT LA RÉCOLTE EST AUTORISÉE PAR LE CHEF D'UNITÉ DE GESTION

Le fichier .ZIP contenant les résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre dont la récolte est autorisée par le chef d'unité de gestion (R703.1) est produit par le SOR et déposé sur le site FTP PRANA afin d'alimenter la BD-PRANA. Il contient l'ensemble de l'information relative aux secteurs d'intervention, aux chemins et aux infrastructures destinés au marché libre dont la récolte est autorisée par le chef de l'unité de gestion.

La fréquence de mise à jour du R703.1 est dépendante des autorisations octroyées par le chef de l'unité de gestion pour la récolte des chantiers vendus sur le marché libre. Toutefois, tel que prévu pour la PRANA, le SOR doit obligatoirement produire un R191.0 avant la fin de l'année d'exercice en cours, soit avant le 31 mars.

Le résultat **R703.1 – Fichier .ZIP contenant les résultats relatifs aux chantiers vendus sur le marché libre dont la récolte est autorisée par le chef d'unité de gestion** est transmis sous forme de fichier compressé et doit être signé numériquement avec une signature numérique transparente (.P7M). Il est composé des résultats suivants :

Résultat	Description	Présence	Format	Informations complémentaires
R21.0	Fichier descriptif présentant les informations sur les demandeurs d'ententes ou de mesures d'harmonisation	Obligatoire	Référentiel	
R118.2	Fichier descriptif servant au suivi des indicateurs et cibles relatifs à la stratégie d'aménagement forestier intégrée	Obligatoire	Aucun format standard	
R137.0	Couche numérique localisant des chemins à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R137.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux chemins	Facultative	Référentiel	
R138.0I	Couche numérique localisant les infrastructures à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0P	Couche numérique localisant les ponts et les ponceaux à construire ou à améliorer	Obligatoire	Référentiel	
R138.0MH	Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux infrastructures, ponts et ponceaux	Facultative	Référentiel	
R147.0	Prescriptions sylvicoles	Obligatoire	Format standard	Fichier .ZIP contenant les prescriptions sylvicoles signées et transmises en format PDF. Il contient les prescriptions sylvicoles, qui incluent la directive opérationnelle et lorsque requis la directive de martelage. Le MRNF peut également y intégrer toute autre information pertinente à l'application des prescriptions sylvicoles (ex. : données d'inventaire, schéma présentant le patron de coupe, etc.).
R155.2	Liste des secteurs d'intervention associés aux chantiers vendus sur le marché libre dont la	Obligatoire	Référentiel	

	récolte est autorisée par le chef de l'unité de gestion			
R156.2	Liste des chemins et infrastructures associés aux chantiers vendus sur le marché libre dont la récolte est autorisée par le chef de l'unité de gestion	Obligatoire	Référentiel	
R176.0	Couche numérique localisant les mesures d'harmonisation des usages	Obligatoire	Référentiel	
R185.0	Couche numérique présentant les polygones constituant les secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1	Fichier descriptif contenant les attributs liés aux secteurs d'intervention	Obligatoire	Référentiel	
R185.1MH	R185.1MH - Fichier descriptif qui présente les mesures d'harmonisation qui s'appliquent aux secteurs d'intervention	Facultative	Référentiel	
C185.0	Couche numérique composée de la jointure du R185.0 et du R185.1	Facultative	Référentiel	
SIGNAP	Formulaire de signatures	Obligatoire	Format standard	

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 